

Direction des Affaires générales
Décision n°2022-17

**LE PRÉSIDENT
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
CAMPUS CONDORCET**

Vu le décret N° 2021-1315 du 8 octobre 2021 relatif à l'établissement public Campus Condorcet modifiant le décret N°2017-1831 du 28 décembre 2017,

Vu la délibération n°2021-27 du 30 novembre 2021 accordant au Président de l'établissement public Campus Condorcet les délégations prévues du 7° au 12° de l'article 7 du décret précité ;

DECIDE

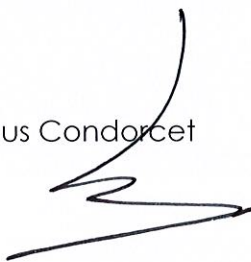
Article unique :

Monsieur Stéphane DELALONDE, responsable sécurité incendie du Campus Condorcet, reçoit délégation pour représenter le Président du Campus à l'occasion des visites périodiques de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité qui se dérouleront les 13, 20 et 23 juin 2022.

Fait à Aubervilliers, le 10/06/2022

Jean-François Balaudé

Président de l'EP Campus Condorcet



Affichée le 10/06/ 2022
Publiée le 10/06/ 2022
Exécutoire le 10/06/2022

**Onze membres
pour un campus**

Centre national
de la recherche
scientifique

École des hautes
études en sciences
sociales

École nationale
des chartes

École Pratique
des Hautes Études

Fondation
maison des sciences
de l'homme

Institut national
d'études
démographiques

Université Paris 1
Panthéon - Sorbonne

Université
Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis

Université
Paris Nanterre

Université
Sorbonne Paris Nord